



MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 14 décembre 2012
N°288

**Benoît HAMON est intervenu ce matin à la demande
de la Garde des Sceaux devant les procureurs généraux
et les procureurs de la République
pour présenter les enjeux de la reprise d'entreprises par les salariés**

Dans le cadre de la réforme de la justice commerciale portée par la Garde des Sceaux, une réunion de travail rassemblant l'ensemble des Parquets ainsi que les commissaires au redressement productif a été organisée à la Chancellerie.

A cette occasion, Benoît HAMON est intervenu à la demande de la Garde des Sceaux, en sa présence et celle du ministre au Redressement productif Arnaud MONTEBOURG.

L'objet de cette intervention était de compléter l'information des Parquets sur la possibilité pour les salariés de reprendre leur entreprise sous forme de SCOP.

Chaque année de nombreuses entreprises en difficulté économique pourraient faire l'objet d'une reprise en SCOP (Société coopérative et participative) par leurs salariés devant les Tribunaux de commerce. Ce modèle entrepreneurial est encore méconnu des autorités judiciaires. L'intervention du ministre visait à présenter les éléments facilitant les solutions de reprises par les salariés.

La formation des Parquets est un des leviers identifiés par le ministre délégué en charge de l'Economie sociale et solidaire pour créer le « choc coopératif » qui participera au développement de l'emploi et de l'activité dans les territoires.

Contacts presse :

Cabinet de Benoît HAMON : Anne-Sophie de FAUCIGNY : 01 53 18 41 04